

Article 31 du Règlement

de nos électeurs pour exprimer les opinions et les préoccupations de ceux qui n'ont pas de lobbyistes rémunérés pour soumissionner ou de groupes d'intérêts spéciaux pour transmettre des dizaines de pages de renseignements par télécopieur un peu partout dans le pays.

Mes électeurs constituent un groupe d'intérêt spécial et je lutterai chaque jour pour eux. Je suis fier d'appuyer le gouvernement et le projet de loi C-17.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je félicite le député d'en face de ses observations.

Je me demandais s'il pourrait développer un peu une chose qu'il a mentionnée dans son discours et qui était aussi dans la présentation du libéral qui l'a précédé, et c'est l'effet de l'emploi à temps partiel sur une collectivité. Je me demandais en particulier si le député avait pensé à la possibilité d'étendre les avantages sociaux aux employés à temps partiel, car vous savez que c'est une situation de plus en plus fréquente. Un fort pourcentage de travailleurs ne sont dans la population active que parce qu'ils trouvent des emplois à temps partiel, parfois deux ou trois simultanément.

J'aimerais entendre ce que le député a à dire là-dessus.

M. Crawford: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Dans ma circonscription de Kent, la région la plus défavorisée de l'Ontario en ce moment, les emplois à temps partiel sont à peu près tout ce que l'on peut trouver.

Personnellement, je suis en faveur d'étendre les avantages sociaux aux travailleurs à temps partiel. Je pense aussi que les personnes qui reçoivent l'aide sociale devraient être autorisées à travailler, sans pénalité, pour améliorer leur situation. Lorsque les gens trouvent du travail à temps partiel dès qu'ils sont licenciés, c'est-à-dire dans les quelques semaines qui suivent, ils ont de la difficulté à toucher l'aide sociale de nouveau.

Nous essayons d'obtenir—et je suis persuadé que nous aurons l'appui du député—une usine d'éthanol pour la ville de Chatham. Cette usine coûterait 170 millions de dollars et emploierait 90 à 100 personnes. Indirectement, 400 autres personnes profiteraient de la création de cette usine. C'est quelque chose que j'essaie d'obtenir avec l'aide de notre gouvernement et des partis d'opposition et, j'espère, l'appui du député, car j'approuve certainement une grande partie de ce qu'il dit.

• (1355)

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les deux derniers exposés et je me demande si le député ne voudrait pas commenter la situation des étudiants.

Il me semble qu'à l'heure actuelle, la vie des jeunes est particulièrement difficile et nous les encourageons à rester aux études. Nous les encourageons à parfaire leur formation, mais les coûts de ces études et de cette formation sont de plus en plus élevés.

Nous devrions examiner attentivement diverses méthodes de remboursement des prêts étudiants et plus spécifiquement des méthodes qui, avant tout, n'obligeraient pas les diplômés, qui n'obtiennent généralement que des emplois peu rémunérateurs, à rembourser immédiatement leurs prêts; des méthodes qui leur permettraient de rembourser des sommes proportionnelles à leurs revenus et aux impôts qu'ils paient au lieu de les rembourser en une période fixée à l'avance, ce qui désavantage ceux qui ne peuvent obtenir des emplois payants dès le début de leur carrière.

Je me demande si le député aimerait faire quelques commentaires à ce sujet.

M. Crawford: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour sa question concernant les étudiants et le remboursement de leurs prêts.

De nombreux étudiants se sont présentés à mon bureau, surtout durant nos deux semaines de congé, pour faire état de leur inquiétude à ce sujet, pour me dire que les institutions bancaires les pressent de payer même s'ils n'ont pas d'emploi.

Je crois que notre gouvernement, en appuyant la création d'emplois et les programmes de stages et d'apprentissage, contribuera certainement à régler leurs problèmes.

Je sais que dans ma région, on nous a alloué certaines sommes; je ne peux citer un chiffre précis pour le moment, mais j'ai parlé aux agents des services d'assurance-chômage et ils trouvent de nombreux emplois ces jours-ci. Dans la majorité des cas, il s'agit d'étudiants qui auront ainsi la chance de parfaire leur apprentissage ou de rembourser les montants qu'ils doivent. Notre gouvernement est sur la bonne voie lorsqu'il aide ainsi les étudiants et j'appuie ces mesures avec enthousiasme.

Le vice-président: La parole est au député de Kootenay-Ouest, pour la reprise du débat, mais je lui signale qu'il est presque l'heure des déclarations de députés. Il peut commencer son intervention s'il le désire, mais je devrai l'interrompre.

M. Gouk: Monsieur le Président, avec tout le respect que je vous dois, je préférerais prononcer mon discours au complet tout de suite après.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

[Français]

Comme il est 14 heures, conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

MONTRÉAL

M. Benoît Sauvageau (Terrebonne): Monsieur le Président, suite au choix de Montréal comme ville hôte de la Commission de l'environnement de l'ALENA, plusieurs commentaires mensongers et revanchards ont été écrits à propos de Montréal. Des allégations décrivent Montréal comme une île au milieu